

BOUCHER, David. *Political Theories of International Relations*.  
New York, Oxford University Press, 1998, 455 p.

Munda Simamba Baruti

Volume 31, numéro 2, 2000

Nécessité ou innovation ? Vers une redéfinition de la politique  
étrangère Canadienne 1984-1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704157ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704157ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Baruti, M. S. (2000). Compte rendu de [BOUCHER, David. *Political Theories of International Relations*. New York, Oxford University Press, 1998, 455 p.] *Études internationales*, 31(2), 347–350. <https://doi.org/10.7202/704157ar>

## 1. COMPTES RENDUS

### THÉORIES, IDÉOLOGIES ET PROBLÈMES INTERNATIONAUX

#### Political Theories of International Relations.

BOUCHER, David. *New York, Oxford University Press, 1998, 455 p.*

Le présent ouvrage s'inspire de l'article écrit par l'auteur en 1986, dans le cadre du symposium organisé par Conal Condren de University of New South Wales à Sydney, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Hobbes, et publié dans la revue *Polity* en 1990. Pour David Boucher, la plus grosse erreur commise par les théoriciens des relations internationales au 20<sup>e</sup> siècle est d'avoir pris distance de la théorie politique dans le seul but de développer des concepts et des théories originaux. En récupérant l'héritage intellectuel de la philosophie politique, dont la rupture avec les relations internationales est plus accidentelle et contingente que logique et nécessaire, l'auteur propose une nouvelle classification des théories des relations internationales comprenant trois traditions théoriques, à savoir le réalisme empirique, l'ordre moral universel et la raison historique. Pour l'auteur, ces trois traditions théoriques cristallisent, dans la littérature classique, les trois différentes lentilles conceptuelles d'interprétation de la conduite internationale des États et sont, pour les analystes, des instruments d'analyse du comportement des États en relations internationales. La thèse centrale de l'auteur est que ces trois tendances se retrouvent, à des degrés divers, dans divers

systèmes d'explication en vigueur dans la littérature classique sur la conduite internationale des États. C'est principalement autour de ces trois traditions théoriques, centre de gravité de tout l'ouvrage, que David Boucher articule l'architecture de son livre qui, outre la conclusion et la bibliographie, comprend trois parties.

La première partie de l'ouvrage traite du réalisme empirique dont l'auteur remonte l'origine aux travaux et idées des sophistes qui ont sérieusement influencé la Guerre du Péloponnèse de Thucydide. Dans cette partie l'auteur passe en revue les différentes contributions théoriques des philosophes et internationalistes tenants du réalisme empirique. Par rapport à Thucydide, David Boucher fait une esquisse détaillée du paysage historique et intellectuel de la Grèce classique et démontre l'influence qu'elle a eu sur ce grand penseur. Par rapport à Machiavel, l'auteur passe en revue sa pensée politique, illumine sa complexité et démontre le caractère simpliste des interprétations réalistes des écrits de cet auteur. Sur Hobbes, Boucher porte une attention particulière à la distinction entre l'état de nature hypothétique, ou logique, et la condition historique pré-civile et, d'autre part, analyse la pensée de l'auteur du *Leviathan* sur la nature des relations internationales et les possibilités de leur amélioration. S'il considère Thucydide, Machiavel et Hobbes comme les classiques de la tradition réaliste empirique, il attire cependant l'attention des lecteurs sur sa thèse centrale qui veut que la contribution théorique de ces classiques va au-delà de la seule tradition réaliste. De sorte que les limiter à cette seule tradition équivaldrait à réduire la portée exacte

de l'apport de ces penseurs aux systèmes d'explication de la conduite internationale des États.

Les tenants de la tradition réaliste transfèrent à l'État les caractéristiques comportementales de l'individu. Aussi, pour les réalistes, de même que l'individu, dans sa vie sociale, est autonome et subjectif, de même les États sont, en relations internationales, égoïstes et unilatéralistes ; de même que le comportement de l'individu, dans sa vie quotidienne, est dicté par la satisfaction du désir et la poursuite des intérêts personnels, de même la conduite de l'État, dans la vie internationale, est articulée par le désir d'accroître sa puissance et de maximiser son intérêt national. Pour la tradition réaliste, précise l'auteur, la recherche permanente de maximisation de l'intérêt national, la raison d'État et le besoin de sécurité laissent planer dans l'espace international un climat conflictuel permanent à l'origine des suspicions entre puissances. D'une part, dans la tradition réaliste les lois de la nature et les droits naturels n'ont pas une base éthique mais plutôt un fondement subjectif et d'autre part, l'absence d'une autorité internationale engendre une absence d'harmonie entre la morale, la justice et la puissance. De sorte que c'est une loi de la nature de dominer les faibles et un droit naturel que le puissant acquiert, même par la force, ce qu'il désire. Ce faisant, la tradition réaliste empirique reconnaît la permanence du caractère conflictuel des relations internationales et ignore le caractère contraignant d'un quelconque code moral supérieur sur la conduite des États en relations internationales.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, David Boucher décrit la tradition de l'ordre moral universel, en présente les grands classiques, de Cicéron à Kant en passant par Saint Thomas d'Aquin, Grotius, Locke, et Vattel. Cette tradition postule que la vertu, le respect du code moral et l'esprit de justice sont, comme le dit Saint Thomas d'Aquin, des aptitudes et des dispositions naturelles chez l'homme. Pour les tenants de la tradition de l'ordre moral universel, l'existence du code moral précède l'émergence de la société civile et les idéaux, les règles de la morale et les droits universels d'ordre éthique, auxquels les lois positives et les conventions diverses doivent être conformes, sont indépendants de tout artifice humain. D'une part, par rapport à l'individu, une bonne conduite n'est pas celle motivée par quelque motif égoïste ou justifiée par une quelconque raison d'État mais celle qui est conforme à la loi et au code moral. D'autre part, par rapport à la conduite des États en relations internationales, les tenants de la tradition de l'ordre moral postulent que de même que dans la vie sociale le code moral existe indépendamment de l'individu, de même, dans les relations internationales, la justice ou le code moral international, dont l'objet est d'imposer aux acteurs un comportement conforme à la morale internationale et de juger la conduite internationale des acteurs, existe indépendamment des États.

La tradition de l'ordre moral universel souligne la primauté d'un code de conduite international sur le besoin étatique de maximisation de l'intérêt national. Pour elle le droit des nations, ou *jus gentium voluntarium in-*

*ter civitates*, et le droit naturel, libérés de leur fondement théologique par Grotius, Pufendorf et Vattel, visent à contraindre les dirigeants à respecter le code moral de conduite internationale des États issu, comme le dit Kant, de la raison pure de l'homme. Contrairement aux réalistes qui postulent que l'intérêt national est le critère d'explication du comportement des États, les tenants de l'ordre moral universel postulent que la conformité aux principes est le seul critère d'explication de la conduite internationale des États. Contrairement à la tradition réaliste qui soutient le caractère subjectif du comportement des acteurs internationaux et qui postule que les causes de la conduite internationale d'un État sont internes, la tradition de l'ordre moral universel désavoue les activités étatiques unilatérales de maximisation de l'intérêt national non régulées par les principes universels fondés sur la raison et postule que les causes de la conduite internationale des États sont externes. Pour les premiers, le critère d'explication est empirique et pragmatique et la nature humaine est pessimiste alors que pour les seconds le critère d'explication est universel et abstrait et la nature humaine est optimiste.

Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage, l'auteur présente la tradition de la raison historique en passant essentiellement en revue les écrits de Hobbes, Hegel, de Marx et de leurs critiques. Pour l'essentiel, cette tradition se veut être un compromis entre la tradition réaliste empirique et la tradition de l'ordre moral universel. Elle a l'ambition de réunir les points forts et de corriger les faiblesses des deux traditions précédentes. Plus concrètement, la tradition de la raison historique répond à la question de savoir comment un État

pourrait éviter la poursuite subjective de son intérêt national unilatéral et, en même temps, éviter de se conformer aux principes internationaux supérieurs abstraits et sans rapport avec ses aspirations d'acteur en relations internationales. Les tenants de cette tradition, dont Rousseau, pensent que le meilleur critère d'explication de la conduite internationale d'un État est dans le processus historique et que, d'autre part, les principes de la morale ne sont pas la manifestation de la présence divine dans l'homme mais l'expression de sa prise de conscience historique du bien commun.

De même que la conscience historique génère, chez l'homme social, un code moral, de même la conscience historique internationale, résultante de la raison historique internationale, génère un code moral universel de conduite internationale. Ainsi, contrairement à la tradition de l'ordre moral universel pour laquelle le code d'éthique internationale est extérieur aux États, la tradition de la raison historique postule que le code moral international est la résultante du réalisme historique. En rattachant ainsi le critère d'explication du comportement international des États à l'histoire, et donc en optant pour un critère historiciste, la tradition de la raison historique explique le caractère relatif du code moral international par l'évolution de la nature humaine à travers les âges.

L'ouvrage de David Boucher propose une nouvelle classification des théories des relations internationales et met à l'index la rupture entre la théorie politique et les relations internationales. D'une part, la classification suggérée est souple et flexible

dans ce sens qu'elle met à la disposition des chercheurs des outils facilement manipulables pour les besoins d'analyses empiriques. D'autre part, la réconciliation entre la théorie politique et les relations internationales est logique et productive dans la mesure où elle élargit le cercle des théoriciens des relations internationales. Pour ma part, cet ouvrage, un bilan complet de la problématique théorique en relations internationales, a atteint son objectif ultime, celui de désavouer la rupture entre la théorie politique et les relations internationales et celui de proposer une typologie originale des théories de relations internationales. Ce faisant, aussi bien aux étudiants en relations internationales, aux gestionnaires des affaires internationales des États qu'à ceux intéressés par la vie internationale, je conseille l'ouvrage de David Boucher parce que l'auteur, par sa documentation, son argumentation et son effort de systématisation a su le placer aux premières loges de la littérature sur la théorie politique des relations internationales.

Munda Simamba BARUTI

*Candidat au doctorat en science politique,  
Université Laval, Québec*

### **L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue.**

*HOURS, Bernard. Montréal,  
L'Harmattan, 1998, 178 p.*

En sa double qualité de chercheur scientifique (anthropologue) et d'acteur de l'action humanitaire, B. Hours dispose de toute l'expérience souhaitable pour tenir un discours légitime sur le sens profond des interventions qualifiées d'« humanitaires ».

Inventées, peut-on considérer, au siècle dernier finissant par H. Dunant, elles se sont multipliées au cours du xx<sup>e</sup> siècle au point de constituer, dans l'après-guerre froide, une des composantes de la quotidienneté de la vie internationale telle qu'elle est théâtralisée par les gouvernements et les ONG avec la complicité décisive des médias. C'est cette banalisation qui fait problème dans la mesure où la générosité qui, semblait-il, présidait à leur invention est trop en porte-à-faux avec les caractères dominants de la vie sociale en général et, en particulier, d'une vie internationale où l'altruisme humaniste ne constitue qu'une variable de second ordre dans la multitude des interactions entre acteurs publics et privés s'appliquant à faire prévaloir leurs points de vue, leurs valeurs et leurs intérêts. Les termes du problème sont ici encore aggravés par le fait que les initiateurs des interventions humanitaires interpellent directement l'opinion publique auprès de laquelle ils recherchent une légitimité au-dessus de tout soupçon idéologique... et aussi, plus trivialement, des fonds. Les possibilités de dérives sont alors manifestes, d'une part parce que l'on découvre le caractère déterminant des moyens financiers et plus largement logistiques nécessaires, ce qui renouvelle le clivage entre riches et pauvres (avec toutes les nuances intermédiaires que l'on veut) et met en évidence l'existence de problèmes de sélection (« où va-t-on intervenir ? ») et de dépendance (« qui paie ? »), et, cela est directement lié, d'autre part parce que l'on veut faire oublier que l'action humanitaire, en dépit de ses apparences universalistes, est elle-même le produit de choix idéologiques historiquement et culturellement situés. Et